

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 14 janvier à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe,
Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mario Bouchard, greffier
Marie-Hélène Boily, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 001.01.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des deux séances extraordinaires du 20 décembre 2018.**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation des listes des comptes couvrant les périodes du 18 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} au 14 janvier 2019
 - 4.1.2 Autorisation d'ajout d'un signataire pour les transactions bancaires sur les comptes de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons.
 - 4.1.3 Avis de motion pour le Règlement n° 245-2019 concernant le traitement des élus municipaux
 - 4.1.4 Présentation du projet de Règlement n° 245-2019 concernant le traitement des élus municipaux
 - 4.1.5 Contribution municipale à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est - Année 2019
 - 4.1.6 Octroi d'une contribution financière au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité - Paiement de l'hypothèque auprès de Desjardins Entreprises
 - 4.1.7 Octroi de contrats de construction pour le réseau d'aqueduc et d'égouts - Rue Jean-Allard
 - 4.1.8 Octroi de contrat à la compagnie DC COM Électricité contrôle
 - 4.2 Gestion du territoire**
 - 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
 - 4.3.1 Permis d'activité - Carnaval optimiste 2019

- 4.3.2 Demande de subvention pour le Carnaval optimiste - Édition 2019
- 4.3.3 Programme de soutien financier de la MRC pour les festivals dans les municipalités
- 4.3.4 Rapport financier saison 2018 du programme d'aide financière pour l'entretien de la Route Verte
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

- 3. **002.01.2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2018.**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et qu'une copie des procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 20 décembre 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 20 décembre 2018 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

- 4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**
- 4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**
- 4.1.1 **003.01.2019 APPROBATION DES LISTES DES COMPTES COUVRANT LES PÉRIODES DU 18 AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET DU 1^{er} AU 14 JANVIER 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes des comptes qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Hélène Boily
Directrice générale et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver les listes des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant les périodes du 18 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} au 14 janvier 2019 lesquelles totalisent les sommes de 192 375,80 \$ et 83 609,17 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

	2019	
	Maire	Conseiller (chacun)
- Rémunération de base (annuelle)	28 273 \$	9 276 \$
- Allocation de dépenses	14 175 \$	4 638 \$
Total :	42 448 \$	13 914 \$

ARTICLE 5 : ALLOCATION DE TRANSITION

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6 : INDEXATION

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement. L'indexation consiste :

- a) En un pourcentage appliqué, en conformité avec le calcul de la moyenne des pourcentages d'augmentation accordés aux officiers municipaux cadres et employés de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au cours de l'année en cours.
- b) Les membres du conseil municipal pourront décider de recevoir moins que l'indexation prévue à l'article 6 a). Dans ce cas, ils devront adopter à la majorité, une résolution confirmant ce choix et fixer clairement l'indexation à appliquer pour l'année en cours seulement.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.1.5 005.01.2019 CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN EST - ANNÉE 2019

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2019 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 un montant de 6 370 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2019. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 454 225 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes vivant avec un handicap pour l'exercice 2019;

De plus, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap, prévue à l'Arrêté en conseil no 2071-79 du onze juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap approuvé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **006.01.2019** **OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET
DE LA RURALITÉ - PAIEMENT DE L'HYPOTHÈQUE
AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES**

Considérant que le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) a mis fin en 2014 à l'entente avec le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;

Considérant qu'un manque à gagner pour les années 2015 à 2019 qui correspond à l'hypothèque est à prévoir.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser le versement d'une somme de 30 996,06 \$ au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité pour l'année 2019, représentant l'hypothèque à payer pour l'année en cours laquelle sera versée mensuellement à Desjardins Entreprises pour la somme de 2 583,08 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **007.01.2019** **OCTROI DE CONTRATS DE CONSTRUCTION POUR LE
RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - RUE JEAN-
ALLARD**

Considérant la vente du terrain à la compagnie à numéro 9369-3943 Québec Inc.;

Considérant que la Ville doit prolonger les services d'aqueduc et d'égouts pour desservir ce terrain.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'octroyer les contrats suivants :

1 - À Graviers Donckin Simard et fils pour la fourniture du gravier et de la pelle mécanique pour les travaux d'aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, un montant de 7 554,20 \$ plus les taxes applicables.

2- À Plomberie Lac-Saint-Jean inc. pour la main-d'oeuvre et les matériaux pour le branchement d'aqueduc, des égouts sanitaires et du pluvial, un montant de 2 512,75 \$ plus les taxes applicables.

3- À Environnement Sanivac inc. pour le nettoyage de l'égout sanitaire et du pluvial de la rue Jean-Allard, un montant de 2 012,50 \$ plus les taxes applicables.

Pour un grand total de 12 079,45 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme à même le règlement #44-2007 ayant pour objet de procéder à des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 700 000 \$, sur une période de quinze (15) ans.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **008.01.2019** **OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE DC COM
ÉLECTRICITÉ CONTRÔLE**

Considérant le bris du variateur de fréquences variables du moteur du puits P2 d'eau potable secteur Métabetchouan;

Considérant l'urgence du remplacement, car seulement le moteur du puits P1 fonctionne.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'octroyer à l'entreprise DC COM Électricité contrôle, tel que soumis dans l'offre de service P0027-OSV006, le contrat de remplacement du variateur à fréquence variable

pour le moteur du puits P2, pour un montant de 11 940,00 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **009.01.2019 PERMIS D'ACTIVITÉ CARNAVAL OPTIMISTE 2019**

Considérant que le club Optimiste en est à sa 10^e édition du Carnaval optimiste;

Considérant la bonne collaboration du Club optimiste avec la municipalité;

Considérant la participation active des bénévoles;

Considérant la qualité des services offerts.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser le service des loisirs à délivrer un permis d'activité au Club optimiste pour la tenue du Carnaval optimiste du 27 février au 3 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **010.01.2019 DEMANDE DE SUBVENTION CARNAVAL OPTIMISTE ÉDITION 2019**

Considérant l'existence du programme de soutien financier de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour la tenue de festivals dans les municipalités;

Considérant les recommandations déposées en lien avec la présente, dans le sommaire décisionnel du directeur tourisme, loisir et qualité de vie le 14 janvier 2018.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'affecter la somme de 1 250 \$ provenant du fonds de soutien financier de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour la tenue de festivals dans les municipalités au carnaval Optimiste, édition 2019. Cette somme étant ajoutée au 1 500 \$ d'aide au fonctionnement déjà prévu au budget municipal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **011.01.2019 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MRC POUR LES FESTIVALS DANS LES MUNICIPALITÉS**

Considérant qu'une résolution est requise pour affecter les fonds provenant du programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans les municipalités;

Considérant l'analyse des demandes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et des besoins qui ont été reçus par la Ville à ce jour pour 2019.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville affecte, conditionnellement aux modalités requises, une somme de 1 250 \$ pour le Carnaval Optimiste 2019 et une somme de 1 250 \$ pour le Village famille sur glace, pour la portion des activités destinées au public. À défaut d'être affectées par la Ville, sous réserve d'une entente avec cette dernière, les corporations mandataires de ses activités sont autorisées à déposer directement leurs demandes à la MRC.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **012.01.2019 RAPPORT FINANCIER SAISON 2018 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports doit recevoir un rapport financier adopté par résolution du conseil municipal dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte

pour 2018.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le rapport financier de la Route Verte 2018 préparé par la coordonnatrice aux loisirs et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **013.01.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant prévu au tableau des dons
Les Gens Oubliés d'Hébertville inc.	Aide financière pour les services offerts dans le secteur sud	500 \$
Club Optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aide financière permettant de couvrir les frais d'heures de glace pour l'Opti-match	385 \$
Fabrique Sainte-Croix	Souper-bénéfice	240 \$ (8 billets)

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin dépose et présente le rapport des activités du conseil municipal :

- Réunion spéciale pour le budget 2019
- Souhaits de bonne année pour les deux Fabriques
- Vérification des comptes de la Ville
- Représentation au tournoi novice
- Formation informatique pour le conseil sans papier
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud
- Réunion de la maison des jeunes
- Représentation de 15 h à 17 h avec les enseignants du Séminaire Marie-Reine-Du-Clergé
- Rencontre de citoyens

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **014.01.2019 DÉSIGNATION DE DEUX ÉLUS POUR LE COMITÉ DE SÉLECTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Considérant que deux élus doivent représenter le conseil municipal au sein du comité de sélection du programme d'aide à l'élite sportive et culturel.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De désigner M. Évans Potvin et M. Richard Lapointe pour représenter le conseil municipal au sein du comité de sélection du programme d'aide à l'élite sportive et culturelle 2018.

